



Communiqué

Le 24 avril 2008

En vertu de l'ordonnance n° 50/08, la Régie des services publics (la Régie) approuve la demande de Centra Gas Manitoba Inc. (Centra) concernant une révision provisoire des tarifs du gaz naturel à compter du 1^{er} mai 2008. Les nouveaux tarifs incluent une augmentation de 10,7 % des tarifs du gaz d'inventaire, qui ne concerne que les clients achetant du gaz naturel auprès de Centra, et une augmentation générale de 1 % des tarifs du gaz autre que le gaz d'inventaire, qui concerne tous les clients. Cette augmentation générale de 1 % avait été précédemment approuvée en vertu de l'ordonnance 99/07 lors de l'audience de demande d'approbation générale des tarifs de 2007.

Un abonné résidentiel type qui achète du gaz d'inventaire peut s'attendre à voir sa facture annuelle augmenter d'environ 90 \$.

Pour les abonnés recevant un approvisionnement en gaz d'inventaire de Centra :

Catégorie d'abonnés	Prévision de l'augmentation de la facture annuelle
Service résidentiel général – Petit volume	7,3 % à 7,5 %
Service commercial général – Grand volume	7,5% à 9 %
Service pour entreprises à fort volume	8,3 % à 9,3 %
Ligne principale	8,9 % à 9,5 %
Service interruptible	9 % à 9,9 %

Les abonnés qui achètent leur gaz d'inventaire auprès de courtiers ne sont pas concernés par les modifications des tarifs de gaz d'inventaire à venir, mais leur facture augmentera à cause de l'augmentation générale de 1 %.

Les prix du gaz naturel sont établis par le marché, et ils ont fortement augmenté à la suite de l'augmentation encore plus importante des prix du pétrole et de l'essence. Centra ne majore pas le prix des produits de base qu'il vend, et cela se traduit par des tarifs à prix coûtant. Même si les tarifs du gaz naturel d'inventaire doivent augmenter, cette augmentation a été atténuée dans une certaine mesure par des prélèvements dans les stocks de gaz naturel de Centra et par des opérations de couverture.

Maintenant qu'on s'attend à ce que le chauffage électrique coûte moins cher que le chauffage au gaz pour les maisons n'étant pas équipées d'une chaudière à haut rendement, les abonnés possédant une chaudière au gaz naturel conventionnelle ou à rendement moyen devraient envisager l'achat d'un modèle à plus haut rendement. Les abonnés ont profité de la hausse du dollar canadien et la Régie fait remarquer que si le dollar canadien était resté au niveau de 1999, soit à 67 cents américains, les tarifs du gaz d'inventaire seraient bien plus élevés.

Vous pouvez consulter une copie de l'ordonnance, contenant des renseignements généraux importants, sur le site Web de la Régie à l'adresse www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html, ou en demander un exemplaire au bureau de la Régie.

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1 866 854-3698
Courriel :
publicutilities@gov.mb.ca